



Assemblée générale

Distr. limitée
29 septembre 2016
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente-troisième session

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement**

Fédération de Russie : amendement au projet de résolution A/HRC/33/L.3/Rev.1

33/... Mortalité et morbidité maternelles évitables et droits de l'homme

Le huitième alinéa du préambule *devrait se lire comme suit* :

Soulignant que, pour réduire la mortalité et la morbidité maternelles, il faudra prendre des mesures dans tous les domaines couverts par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et par le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement¹,

¹ Résolution 69/313 de l'Assemblée générale.

GE.16-16754 (F) 290916 290916



* 1 6 1 6 7 5 4 *

Merci de recycler

